Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP CIP, veuillez visiter :
capcip.fr/annales-sujets-et-corriges

Épreuve EG1 : Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique, partie orale d'histoire-géographie-EMC

Session 2026 • Code sujet : **26-CAP-CIP-EP1** • Durée : **2 h** • Coefficient : **3**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Histoire : l'affirmation des libertés et de la démocratie en France** (4 questions) **Page 3**

2. **Géographie : dynamiques démographiques et territoires** (3 questions) **Page 5**

3. **Enseignement moral et civique : liberté d'expression et respect d'autrui** (3 questions) **Page 8**

4. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://capcip.fr/assets/annales/cap-cip/Histoire-Géographie-EMC/2026/CAP CIP - Histoire-Géographie-EMC - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Histoire : l'affirmation des libertés et de la démocratie en France

À partir de l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, le candidat présente une source historique et la replace dans son contexte révolutionnaire. Il en explique la portée et les limites, puis montre l'importance de la Déclaration dans l'affirmation des libertés et de la démocratie en France.

Analyse critique d'une source historique

Question 1.1. Identifiez la nature, la date et l'auteur collectif du document DT 1, puis situez sa rédaction dans le contexte politique de la Révolution française.

Le DT 1 est un extrait de texte politique et juridique : l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Adopté le 26 août 1789, il est rédigé par les représentants du peuple français réunis en Assemblée nationale constituante. La Révolution a commencé quelques semaines plus tôt : les états généraux se sont ouverts en mai, puis la Bastille a été prise le 14 juillet. Les députés cherchent alors à mettre fin aux privilèges et à fonder un nouvel ordre politique.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adopté le 26 août 1789 par l'Assemblée nationale constituante, au début de la Révolution française.

Question 1.2. Reformulez le principe défendu dans l'article 11 et expliquez le sens de l'expression « abus de cette liberté » dans le texte.

L'article 11 reconnaît à tout citoyen la liberté de communiquer ses pensées et ses opinions, notamment en parlant, en écrivant ou en imprimant. Cette liberté est présentée comme un droit précieux, mais elle n'est pas sans limites. L'expression « abus de cette liberté » désigne un usage qui enfreint la loi ou porte atteinte aux droits d'autrui. La personne responsable peut alors être sanctionnée, mais seulement dans les cas prévus par la loi, comme le précise le texte.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Tout citoyen peut exprimer et diffuser ses opinions, mais répond des abus définis par la loi.

Question 1.3. Montrez l'intérêt historique du document pour connaître les libertés revendiquées en 1789, puis indiquez une limite de cette source pour connaître la manière dont ces libertés étaient effectivement appliquées.

Cette source permet de connaître les libertés que les révolutionnaires veulent proclamer en 1789 : penser, parler, écrire et imprimer librement. Elle montre que ces libertés sont considérées comme des droits fondamentaux, tout en étant encadrées par la loi.

- **Intérêt :** elle témoigne des principes politiques défendus par l'Assemblée.
- **Limite :** elle énonce un idéal, mais ne décrit pas les pratiques. Elle ne suffit donc pas à établir si tous les habitants jouissaient réellement de ces libertés ni comment les autorités les respectaient.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La source révèle les libertés revendiquées en 1789, mais ne prouve pas leur application effective.

Question 1.4. En vous appuyant sur le document et sur vos connaissances, expliquez en quoi la Déclaration de 1789 constitue une étape importante de l'affirmation de la démocratie et des libertés en France. Organisez votre réponse et illustrez-la par au moins un repère historique postérieur à 1789.

1. La Déclaration de 1789 rompt avec l'ordre fondé sur les privilèges et le pouvoir absolu. Elle proclame des droits communs et affirme, dans son article 3, que la souveraineté appartient à la nation. Son article 11 affirme la liberté d'expression, dans le cadre fixé par la loi.
2. Ces principes posent des bases démocratiques, mais leur application reste progressive et incomplète : la Constitution de 1791 instaure une monarchie constitutionnelle avec un suffrage censitaire. En 1848, le suffrage universel masculin est établi ; la loi de 1881 garantit la liberté de la presse. Les femmes restent exclues du vote jusqu'en 1944.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La Déclaration pose les principes des droits et de la souveraineté nationale. Leur application progresse notamment avec le suffrage universel masculin en 1848 et le droit de vote des femmes en 1944.

2. Géographie : dynamiques démographiques et territoires

Le candidat exploite des données pédagogiques arrondies sur l'évolution de la population de quatre régions françaises entre 2010 et 2023. Il calcule et compare les évolutions, puis propose une explication des contrastes démographiques et une conséquence possible pour l'aménagement des territoires.

Lire des données territoriales et raisonner sur les évolutions démographiques

Question 2.1. Complétez le document réponse DR 1 en calculant, pour chacune des quatre régions, l'évolution absolue de la population entre 2010 et 2023, en millions d'habitants. Pour l'Auvergne-Rhône-Alpes, calculez également l'évolution relative en pourcentage, arrondie à l'unité, et présentez votre méthode à l'oral.

L'évolution absolue correspond à la population de 2023 moins celle de 2010. Pour l'Auvergne-Rhône-Alpes, on calcule ensuite l'évolution relative en divisant cette hausse par la population de 2010, puis en multipliant par 100. Ainsi : 8,15 − 7,58 = 0,57 million, puis (0,57 ÷ 7,58) × 100 ≈ 7,52 %, soit 8 % arrondi à l'unité. Les trois autres évolutions absolues se calculent de la même manière.

Région	Évolution absolue (millions d'habitants)	Évolution relative
Auvergne-Rhône-Alpes	+0,57	8 %
Bretagne	+0,24	Non demandée
Grand Est	+0,04	Non demandée
Centre-Val de Loire	+0,02	Non demandée

DR 1 complété : évolutions démographiques

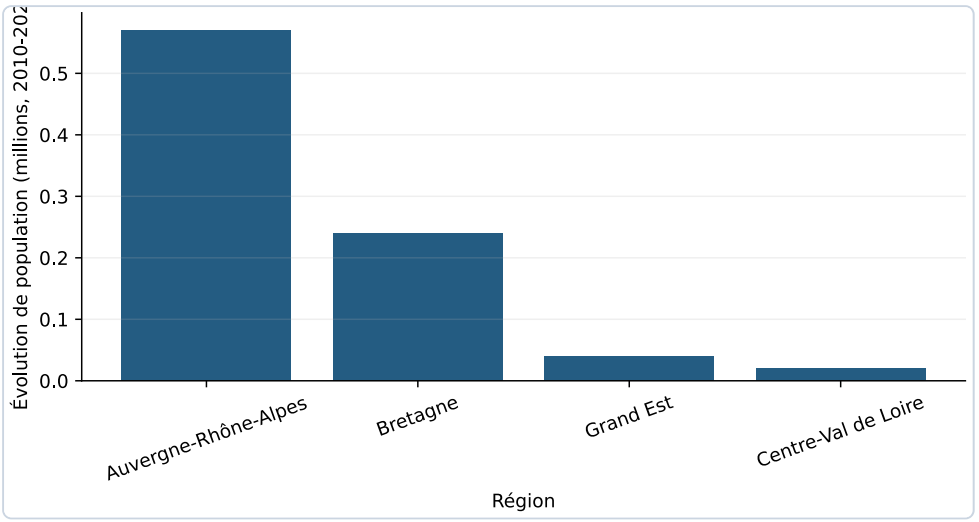
Région	Évolution absolue, en millions d'habitants	Évolution relative, en pourcentage
Auvergne-Rhône-Alpes	+0,57	8 %
Bretagne	+0,24	
Grand Est	+0,04	
Centre-Val de Loire	+0,02	

✓ RÉPONSE À RETENIR

Auvergne-Rhône-Alpes : +0,57 million et +8 % ; Bretagne : +0,24 million ; Grand Est : +0,04 million ; Centre-Val de Loire : +0,02 million.

Question 2.2. À partir des données, comparez les évolutions de population des quatre régions. Relevez une région dont la croissance est marquée et une région dont la croissance est faible.

Les quatre régions gagnent des habitants entre 2010 et 2023, mais les hausses sont inégales. L'Auvergne-Rhône-Alpes connaît la croissance absolue la plus marquée, avec +0,57 million d'habitants ; la Bretagne suit avec +0,24 million. Les progressions sont faibles dans le Grand Est (+0,04 million) et surtout en Centre-Val de Loire (+0,02 million). Ces données pédagogiques permettent de comparer les évolutions, mais ne suffisent pas à expliquer leurs causes.



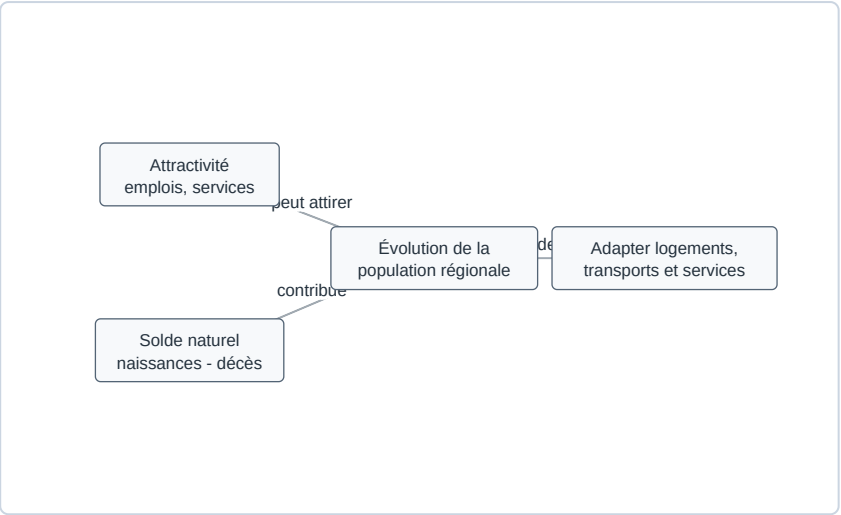
✓ RÉPONSE À RETENIR

Croissance marquée : Auvergne-Rhône-Alpes (+0,57 million). Croissance faible : Centre-Val de Loire (+0,02 million) et Grand Est (+0,04 million).

Question 2.3. Formulez une explication possible aux différences de croissance démographique observées et présentez une conséquence que ces évolutions peuvent avoir sur l'aménagement des territoires.

Une explication possible est l'attractivité inégale des régions : la présence d'emplois, de services et de bonnes conditions de vie peut attirer de nouveaux habitants. Le solde naturel, différence entre les naissances et les décès, peut aussi contribuer aux écarts. Une hausse de population accroît les besoins en logements, transports, écoles et services de santé. Les collectivités doivent donc adapter les équipements et les réseaux à l'évolution des habitants, tout en maintenant l'accès aux services dans les territoires où la croissance est faible.

Dynamiques démographiques et aménagement des territoires



Des facteurs démographiques différents conduisent à adapter les aménagements.

✓ RÉPONSE À RETENIR

L'attractivité et le solde naturel peuvent expliquer les écarts. L'aménagement doit adapter logements, transports et services à l'évolution de la population.

3. Enseignement moral et civique : liberté d'expression et respect d'autrui

À partir de l'article 1 de la Constitution et d'une situation de message appelant à exclure des personnes en raison de leur origine, le candidat construit un jugement civique argumenté. Il mobilise les principes républicains, distingue opinion personnelle et jugement fondé, et propose une réaction adaptée respectant la loi et les droits d'autrui.

Construire un jugement civique argumenté

Question 3.1. Citez deux principes ou valeurs de la République qui éclairent la situation présentée.

L'égalité est directement concernée : l'article 1 de la Constitution garantit l'égalité devant la loi sans distinction d'origine. **La fraternité**, valeur républicaine, invite à la solidarité et s'oppose à l'exclusion de personnes du groupe. Ces deux principes éclairent donc la situation : exclure des membres en raison de leur origine contredit les valeurs communes de la République.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Égalité et fraternité : elles s'opposent à l'exclusion fondée sur l'origine.

Question 3.2. Expliquez pourquoi la liberté d'expression est un droit fondamental qui s'exerce dans le respect de la loi et des droits d'autrui.

La liberté d'expression est un droit fondamental : elle permet de communiquer ses idées et de participer au débat démocratique. Elle n'autorise toutefois pas tous les propos. La loi en fixe les limites pour protéger les droits et la dignité d'autrui, notamment contre les menaces et les propos discriminatoires ou haineux. Elle s'exerce donc en conciliant liberté individuelle et égalité des citoyens.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La liberté d'expression protège le débat, dans les limites de la loi et des droits d'autrui.

Question 3.3. Proposez une réaction concrète et argumentée face au message. Mobilisez le document d'appui et distinguez une opinion personnelle d'un jugement fondé sur les principes républicains.

1. Répondre calmement que l'appel à exclure des personnes selon leur origine contredit l'égalité garantie par l'article 1 de la Constitution et les valeurs de fraternité.
2. Signaler le message au responsable de l'association et demander qu'il soit examiné et modéré. Garder une trace du message si nécessaire, sans le diffuser davantage.

Dire « je n'aime pas ce message » exprime une opinion personnelle. Le contester parce qu'il vise à exclure des personnes en raison de leur origine constitue un jugement fondé sur l'égalité et les principes républicains.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Contester le message au nom de l'égalité, le signaler au responsable et demander son examen.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Épreuve commune EG1 du CAP Conducteur d'installations de production, session 2026, code 26-CAP-CIP-EP1, durée imprimée de 2 h et coefficient 3. L'interrogation orale dure quinze minutes, préparation de cinq minutes comprise, et porte sur un thème tiré au sort. Le dossier traite l'article 11 de 1789, les évolutions démographiques régionales et la liberté d'expression, en évaluant analyse documentaire, calcul et argumentation civique.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'article 11 de la Déclaration de 1789 consacre la libre communication des pensées et opinions, sous réserve des abus définis par la loi.
- Évolution absolue = population en 2023 - population en 2010; elle s'exprime ici en millions d'habitants.
- Évolution relative en pourcentage = évolution absolue ÷ population en 2010 × 100.
- La liberté d'expression est un droit fondamental qui s'exerce dans le respect de la loi et des droits d'autrui.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour présenter DT 1, précisez sa nature, sa date, son auteur collectif et le contexte politique de 1789.
- Distinguez les libertés revendiquées par la Déclaration de la manière dont elles étaient effectivement appliquées.
- Respectez les formules, les unités et l'arrondi demandé pour les calculs démographiques, puis présentez votre méthode à l'oral.
- En EMC, fondez votre jugement sur les principes républicains et proposez une réaction concrète et adaptée.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer l'évolution absolue et l'évolution relative d'une population ?

Soustrayez la population de 2010 de celle de 2023 pour obtenir l'évolution absolue. Pour le pourcentage, divisez cette différence par la population de 2010, multipliez par 100 et appliquez l'arrondi demandé.

Q : Que faut-il montrer lorsqu'on analyse l'article 11 de la Déclaration de 1789 ?

Présentez la nature, la date et l'auteur collectif, puis expliquez la liberté de communication des opinions et la réserve des abus définis par la loi. Distinguez les droits proclamés de leur application réelle.

Q : Dois-je traiter les trois parties pendant l'interrogation orale ?

Non. Le candidat tire au sort un thème et traite celui-ci. Il dispose de cinq minutes de préparation, puis présente son travail et répond aux questions de l'examinateur. La durée totale annoncée est de quinze minutes.

Q : Qu'attend-on de ma réponse face au message appelant à exclure des personnes ?

Proposez une réaction concrète et argumentée qui mobilise les principes républicains du document d'appui. Rappelez que la liberté d'expression a des limites légales et que les droits d'autrui doivent être respectés.

Sujet officiel associé (PDF) : https://capcip.fr/assets/annales/cap-cip/Histoire-Géographie-EMC/2026/CAP CIP - Histoire-Géographie-EMC - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources CAP Conducteur d\ : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.